

**Préavis n°2022/34 du 31 octobre 2022**  
*Budget de fonctionnement de l'exercice 2023*  
*Plan des investissements pour les années 2023 à 2026*

## **RAPPORT DE MINORITÉ**

La minorité de la Commission des finances déplore que la politique budgétaire ainsi que le plan des investissements proposés par la Municipalité de Lausanne, bien que contenant des engagements supplémentaires dans des secteurs clés, ne permettent pas de répondre aux urgences sociales et écologiques ainsi qu'aux besoins toujours croissants d'une population lausannoise en passe d'atteindre les 150'000 habitant·e·s.

En premier lieu, c'est avec satisfaction que la minorité a pris acte des 765 places d'accueil de jour supplémentaire que la ville propose de créer en 2023. La minorité salue également le fait que la Municipalité ait décidé de suivre l'amendement déposé par le groupe EàG au budget 2022, demandant de créer un fonds climat pour accélérer la sortie de la dépendance au gaz fossile. Néanmoins ces avancées ne doivent pas masquer le fait le budget proposé ne permet pas de mettre en œuvre un plan climat ambitieux pour faire face à l'urgence écologique ; d'arriver à une couverture de 100% des besoins en termes d'accueil scolaire et parascolaire pour les familles ; de lutter efficacement contre la paupérisation d'une part croissante des habitant·e·s, confronté·e·s à l'inflation et à la hausse des prix de l'énergie ; de renforcer les services publics ; d'améliorer les conditions de travail ; de garantir un accès au logement, de combattre toutes formes de discriminations ou encore de soutenir la culture alternative et indépendante. Le budget 2023 ne propose pas de solutions crédibles aux enjeux sociaux et écologiques, avec l'ambition qui devraient être celle de la 4<sup>e</sup> ville de Suisse. Par conséquent, la minorité propose 18 amendements au budget 2023 soumis à l'approbation du Conseil communal, renforçant de 45 millions l'attribution financière des missions et services fondamentaux pour la population.<sup>1</sup>

### **En finir avec les restrictions budgétaires...**

Du fait des restrictions budgétaires en vigueur depuis plusieurs décennies, le budget 2023 apparaît toujours en décalage avec les besoins de la population. Même dans un domaine jugé prioritaire comme celui de l'accueil de jour, les carences structurelles persistent puisque, chaque année, des parents et leurs enfants continuent de se voir refuser des places en crèche et garderie, tout comme dans le parascolaire. C'est la raison pour laquelle la minorité revient avec des amendements pour renforcer ces secteurs, comme elle l'a fait les années précédentes (amendements 16 et 17). Car malgré les nouvelles dépenses consenties, le problème de fond persistera encore en 2023 si des investissements supplémentaires ne sont pas engagés, plus de trente ans après l'accès de la majorité rose-verte à la Municipalité.

---

<sup>1</sup> Les soussignés sont conscients du caractère inéluctablement partiel des amendements qu'ils soumettent à l'approbation du Conseil. Ne disposant pas de moyens comparables à ceux de la Municipalité, les commissaires de la minorité ne sont pas en mesure d'élaborer une alternative complète à la politique budgétaire de la majorité municipale. Ainsi, les considérations ci-après et les amendements proposés doivent être compris comme des pistes et des trajectoires vers lesquelles il semblerait nécessaire, aux yeux de la minorité, de se diriger, et non pas comme un programme budgétaire complet.

De même, pour garantir le vivre ensemble et la qualité de vie dans les quartiers, la minorité propose de renforcer les moyens alloués à l'animation socioculturelle lausannoise ainsi qu'aux missions des Travailleurs·euses sociaux·ales hors-murs, indispensables à la santé psychique des jeunes Lausannois·e·s (amendement 12).

### **... et avec le gel des embauches, marque d'une austérité qui ne dit pas son nom**

La minorité de la commission dénonce le gel dans la création de nouveaux postes que la Municipalité applique depuis de nombreuses années à tous les secteurs de l'administration qui ne sont pas définis comme prioritaires, alors même que la croissance démographique ne décélère pas. Ainsi, année après année, le montant alloué par habitant·e·s et, plus particulièrement, le ratio d'employé·e·s de la commune par habitant·e·s, est en baisse, marque d'une détérioration des prestations, comme des conditions de travail du personnel dans nombre de services. Raison pour laquelle on peut qualifier la politique d'embauche de la Ville comme une austérité qui ne dit pas son nom.

Les missions de la Ville allant pourtant en augmentant à mesure que la population croît, ce gel des embauches engendre une surcharge de travail et des situations de sous-effectifs de plus en plus inquiétantes dans certains secteurs.

### **Faire face aux crises**

C'est peu dire que le contexte dans lequel s'inscrira l'année 2023 s'annonce difficile. Si la crise du Covid-19 semble, pour l'heure, derrière nous et s'il est heureux que la plupart des activités de la Ville aient repris le chemin d'une situation normale, les conséquences de la gestion de cette pandémie sur les revenus de la population, sur ses conditions de vie et sur sa capacité à subvenir aux besoins les plus élémentaires, sont encore devant nous. À la contraction de l'activité économique, dont souffre notamment les commerçant·e·s lausannois·e·s, s'ajoute la crise inflationniste qui découle, en partie, de la hausse des prix du secteur énergétique. De cette situation particulièrement incertaine pourrait naître une crise économique et financière, dont on ne mesure certainement pas encore toute l'ampleur des impacts sur la population.

Tout indique que la précarité va continuer de croître ces prochaines années. Face aux insuffisances des politiques menées aux échelons supérieurs, une ville comme Lausanne devrait tout mettre en œuvre pour compenser ces carences et protéger la population de ces crises, en particulier en ce qui concerne les personnes les plus fragilisées. Dans cet esprit, la minorité propose de renforcer les moyens alloués à l'aide d'urgence, pour pérenniser à l'année les places actuellement ouvertes seulement l'hiver aux lieux dits du Répit et du 42 Borde (amendement 5), afin d'augmenter la subvention octroyée à la CA-RL pour l'aide alimentaire (amendement 6) et d'octroyer une subvention exceptionnelle au collectif Jean Dutoit, dont les membres vivent actuellement dans des conditions particulièrement dramatiques, frôlant la crise humanitaire (amendement 7). Ces amendements renforçant les structures du bas seuil sont d'autant plus importants que les institutions concernées sont actuellement sous le coup d'une extrême pression. En effet, il est symptomatique qu'une structure d'hébergement d'urgence comme le Répit ait dû fermer ses portes au mois de novembre 2022, le personnel étant submergé par la demande, qui va aller croissante avec l'arrivée du froid. Pour soutenir les habitant·e·s les plus modestes, la minorité propose également d'assurer une remise de 10% sur le loyer de tou·te·s les locataires de la Ville au bénéfice des subsides LAMal (amendement 11).

Le domaine de la culture, en particulier les petites structures, est également en grande difficulté dans le contexte économique actuel et doit être soutenu, pour éviter que des compagnies ne doivent

mettre la clé sous la porte, ou que des artistes ne voient leurs revenus, déjà exsangues, se réduire comme peau de chagrin à mesure que croît l'inflation. Raison pour laquelle nous proposons d'indexer la totalité de la subvention casuelle sur l'inflation, selon le même taux qui sera appliqué pour les salaires du personnel communal (amendement 1). La minorité est d'autant plus étonnée qu'il ne soit pas envisagé de mieux soutenir la culture alternative et populaire que la Municipalité, à l'inverse, propose d'investir 1 Mio de francs pour favoriser la tenue de grands événements à Lausanne. À l'image du décalage avec les subventions attribuées aux dites grandes institutions lausannoises (Théâtre de Vidy, Opéra, Ballet Béjart), ce crédit-cadre est révélateur d'un *deux poids, deux mesures* qui s'opère au détriment des acteurs·rices les plus modestes des milieux culturels.

### **Renforcer les investissements pour les services publics et l'urgence climatique.**

Alors que le Conseil communal a voté l'urgence climatique en 2019 et exhorte, depuis 2018, la Municipalité à mettre en œuvre un plan climat, la minorité attend toujours de voir des investissements à la hauteur des ambitions affichées être proposés par la Municipalité. Certes, le budget 2023 contient des investissements importants pour la lutte contre le changement climatique, notamment le fonds climat susmentionné, ainsi que des crédits pour l'assainissement des bâtiments ou le déploiement des énergies renouvelables.

Néanmoins, à ce jour encore, les montants provisionnés sont très loin d'être suffisants pour mener à bien la transformation écologique appelée par le plan climat. Pour renforcer cet axe, la minorité propose notamment d'étendre la gratuité des transports publics lausannois à de nouvelles catégories de la population (amendement 9). Elle propose également d'augmenter de 2 EPT l'unité climat pour assurer une meilleure coordination, ainsi que l'accélération du rythme de mise en œuvre du dit plan climat (amendement 10). Dans le même sens, elle propose de rediriger les moyens alloués au Corps de police pour de nouveaux EPTs vers le nouveau fonds climat créé par la Municipalité, puisque la Police lausannoise ne parvient pas à embaucher au niveau souhaité, ceci depuis plusieurs années (amendement 3).

Pour renforcer l'accessibilité et la qualité des prestations des services publics, la minorité propose aussi une série d'amendements visant à renforcer un certain nombre de secteurs qu'elle juge prioritaires. Dans le but d'assurer une meilleure protection des salarié·e·s sur leur lieu de travail, il est proposé d'allouer un EPT supplémentaire à l'Inspection du travail Lausanne (ITL), qui pourrait ainsi effectuer plus de contrôle sur le territoire qui est de sa compétence, en particulier pour surveiller les enjeux liés à la santé et à la sécurité au travail (amendement 8). S'agissant des écoles lausannoises, la minorité est consciente des pressions qui s'exercent sur le personnel scolaire, du fait d'une stagnation des embauches depuis plusieurs années, et alors même que la population scolaire croît d'année en année. Pour cette raison, elle propose de renforcer le personnel également dans ce secteur. Dans le même sens, deux EPTs supplémentaires sont proposés au service des bibliothèques, au vu de la situation difficile de son personnel (amendement 2).

De manière plus générale, la minorité estime qu'une ville comme Lausanne devrait se donner des moyens de produire des statistiques plus précises sur les évolutions socio-démographiques de la population lausannoise, de sorte à anticiper l'évolution des besoins et des infrastructures nécessaires pour garantir les services publics et les prestations de demain (amendement 4). C'est, par exemple, ce que fait une ville comme Zurich et il est regrettable que Lausanne ne s'y soit pas déjà attelée.

Enfin, pour améliorer l'accès aux prestations publiques, la minorité soutient, sur le principe, la démarche d'un budget participatif cogéré avec les habitant·e·s. Cela étant, la politique actuelle de la Municipalité ne permet pas une réelle participation populaire et, surtout, manque cruellement de moyens pour que ces budgets puissent réellement apporter des changements concrets au quotidien.

des Lausannois·e·s. Pour cette raison, nous proposons d'augmenter substantiellement le budget alloué à cette politique, en lui octroyant 0.2% du total du budget municipal (amendement 13).

### **Conclusion**

Concernant le vote final du budget, la minorité déterminera sa position en fonction de l'accueil qui sera réservé aux amendements qu'elle défendra au sein du Conseil ; si ses propositions sont rejetées dans leur majorité, elle refusera le budget.

Pour la minorité de la Commission des finances,

Pierre Conscience  
*Ensemble à Gauche Lausanne (EàG)*

Johann Dupuis  
*Ensemble à Gauche Lausanne (EàG)*

Commission des finances de Lausanne  
**Amendements d'Ensemble à Gauche Lausanne**  
**BUDGET 2023**

**1. Augmentation des subventions casuelles pour une culture alternative et populaire lausannoise (12 – Service de la culture)**

Indexer la totalité de la subvention à l'inflation selon le même taux qui sera appliqué pour le personnel communal (CHF 2'760'000 \* 2.97%)

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
12	365	53'153'000	<b>82'000</b>	53'235'000

**Total de charges supplémentaires : 82'000 CHF**

**2. Augmentation de 2 ept pour les bibliothèques (13 – BAVL)**

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
13	301	5'243'300	<b>240'000</b>	5'483'300
13	303	494'700	<b>22'800</b>	517'500
13	304	708'500	<b>42'000</b>	750'500

**Total de charges supplémentaires : 304'800 CHF**

**3. Police pour le climat (17 – Corps de police)**

Annuler l'accroissement des effectifs prévus à la police pour 2023 et réaffectation des montants au nouveau fonds climat

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
17	301	74'451'700	<b>-308'400</b>	74'143'300
17	303	6'957'300	<b>-18'900</b>	6'938'400
17	304	10'838'700	<b>-27'900</b>	10'810'800
17	380	0	<b>355'200</b>	355'200

**Total de charges supplémentaires : 0 CHF**

**4. Renforcer les capacités en production de statistiques de la Ville (200 – Service de l'économie)**

Allouer 2 EPTs supplémentaires dont les responsabilités seraient de penser les projections et les stratégies de manière fine, pour anticiper les besoins futurs en termes de places en crèches nécessaires, de nombre de classes à ouvrir, plus généralement pour anticiper l'évolution des infrastructures nécessaires pour garantir les services publics et les prestations à la population, dans un contexte de forte évolution démographique.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
200	301	3'720'800	<b>240'000</b>	3'960'800
200	303	347'600	<b>22'800</b>	370'400
200	304	523'000	<b>42'000</b>	565'000

**Total de charges supplémentaires : 304'800 CHF**

5. **Un toit pour toutes et tous**

Pérennisation sur toute l'année des places en hébergement d'urgence prévues pour l'hiver au Répit et au 42 Borde.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
242	365	11'480'800	<b>1'236'000</b>	12'716'800

**Total de charges supplémentaires : 1'236'000 CHF**

6. **Aide alimentaire pour les plus précaires (Service social – 242)**

Pour faire face à la précarité croissante à Lausanne, nous proposons de renforcer les moyens alloués à la CA-RL, pour soutenir l'aide alimentaire dispensée par la centrale alimentaire.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
242	365	11'480'800	<b>150'000</b>	11'630'800

**Total de charges supplémentaires : 150'000 CHF**

7. **Subvention à Jean Dutoit**

Accorder une subvention du service social de 50'000 CHF /an au collectif Jean Dutoit

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
242	365	11'480'800	<b>50'000</b>	11'530'800

**Total de charges supplémentaires : 50'000 CHF**

8. **Une inspection du travail au service des travailleurs·euses (Service du travail – 251)**

Nous proposons de créer 1 EPT en plus pour l'inspection du travail au vu de la croissance prévisible des besoins et de la charge de travail

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
251	301	740'800	<b>120'000</b>	860'800
251	303	69'400	<b>11'400</b>	80'800
251	304	104'800	<b>21'000</b>	125'800

**Total de charges supplémentaires : 152'400 CHF**

9. **Extension de la gratuité ciblée des transports publics**

Suppression des émoluments (40 CHF et 80 CHF) pris sur les abonnements annuels Mobilis des Seniors, des bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI et des jeunes en formation jusqu'à 25 ans prévus par le rapport-préavis premières mesures du plan climat et stratégie des financements. Plus extension de la couverture selon les mêmes conditions aux bénéficiaires de subsides Lamal (36'200 bénéficiaires)

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
26	366	6'730'000	<b>27'200'000</b>	33'930'000
26	431	-550'000	<b>550'000</b>	0

**Total de charges supplémentaires : 27'200'000 CHF**

**Total de diminution de revenus : 550'000 CHF**

**Augmentation du déficit : 27'750'000 CHF**

**10. Accélérer la lutte contre le changement climatique (27 – Secrétariat général LEA)**

Augmenter de 2 EPT l'unité climat pour assurer une meilleure coordination ainsi que l'accélération du rythme de mise en œuvre du plan climat

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
27	301	3'374'400	<b>240'000</b>	3'614'400
27	303	315'400	<b>22'800</b>	338'200
27	304	472'300	<b>42'000</b>	514'300

**Total de charges supplémentaires : 304'800 CHF**

**11. Aide au logement en période d'inflation**

Offrir à tous les ménages lausannois habitant dans des immeubles appartenant à la Ville et touchant le subsidie assurance maladie une remise de 10% sur le loyer encaissé

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
29	423	42'620'300	<b>-300'000</b>	42'320'300

**Total de diminution de revenus: CHF 300'000**

**12. Travailleurs-euses sociaux hors murs (TSHM) (33 – SG EJQ)**

Augmentation de 2 ept de la dotation des postes au budget 2023 pour les travailleurs.euses sociaux hors murs

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
33	301	10'152'400	<b>200'000</b>	10'352'400
33	303	946'100	<b>18'000</b>	964'100
33	304	1'211'600	<b>28'000</b>	1'239'600
33	305	3'800	<b>4'000</b>	7'800

**Total de charges supplémentaires : 250'000 CHF**

**13. Pour un véritable budget participatif (33 – SG EJQ)**

En attribuant une proportion de 0.2% du budget de la Ville au budget participatif

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
33	365	13'488'200	<b>3'930'500</b>	17'418'700

**Total de charges supplémentaires : 3'950'500 CHF**

- 14. *Indexation des salaires des employés de la FASL à l'inflation (33 – SG EJQ)***  
Augmenter la subvention à la FASL pour 2023 afin d'octroyer la même indexation des salaires au vu de l'inflation que pour le personnel de l'administration communale

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant Total
33	365	13'488'200	250'000	18'488'450

**Total de charges supplémentaires : 250'000 CHF**

- 15. *Comblar le manque de RH pour l'animation socioculturelle (33 – SG EJQ)***  
Augmentation de la subvention à la FASL pour l'engagement de 3 EPT

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
33	365	13'488'200	<b>360'000</b>	13'848'200

**Total de charges supplémentaires : 360'000 CHF**

- 16. *Un enfant = une place en crèche (34 – Service de la petite enfance)***  
*Au vu des insuffisances structurelles dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, nous proposons d'augmenter de 10% les moyens prévus pour 2023*

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
340	301	40'008'700	<b>4'000'900</b>	44'009'600
340	303	3'806'300	<b>380'600</b>	4'186'900
340	304	4'441'100	<b>444'100</b>	4'885'200
340	305	112'700	<b>11'300</b>	124'000
340	306	22'700	<b>2'300</b>	25'000
340	309	120'000	<b>12'000</b>	132'000
340	310	63'200	<b>6'300</b>	69'500
340	311	481'700	<b>48'200</b>	529'900
340	312	269'800	<b>27'000</b>	296'800
340	313	1'885'100	<b>188'500</b>	2'073'600
340	314	174'100	<b>17'400</b>	191'500
340	315	18'000	<b>1'800</b>	19'800
340	316	2'201'000	<b>220'100</b>	2'421'100
340	317	45'000	<b>4'500</b>	49'500
340	318	1'523'200	<b>152'300</b>	1'675'500
340	319	83'300	<b>8'300</b>	91'600
	<b>Charges</b>	<b>55'255'900</b>	<b>5'525'600</b>	<b>60'781'500</b>
340	435	-11'053'900	<b>-1'105'400</b>	-12'159'300
340	436	-386'700	<b>-38'700</b>	-425'400
340	451	-12'968'400	<b>-1'296'800</b>	-14'265'200
	<b>Revenus</b>	<b>-24'409'000</b>	<b>-2'440'900</b>	<b>-26'849'900</b>
	<b>Total net</b>	<b>30'846'900</b>	<b>3'084'700</b>	<b>33'931'600</b>

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
341	318	29'849'400	<b>2'984'900</b>	32'834'300

**Total de charges supplémentaires : 8'510'500 CHF**

**Total de revenus supplémentaires : 2'440'900 CHF**

**Augmentation du déficit : 6'069'600 CHF**

**17. Un enfant = une place en APEMS (35 – Service des écoles et du parascolaire)**

Au vu des insuffisances structurelles dans le domaine de l'accueil parascolaire, nous proposons de doubler l'augmentation prévue par la Municipalité pour 2023

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
35	301	42'570'000	<b>5'380'600</b>	47'950'600
35	303	4'147'200	<b>634'800</b>	4'782'000
35	304	4'903'800	<b>567'400</b>	5'471'200
35	305	127'500	<b>26'800</b>	154'300
35	306	25'600	<b>0</b>	25'600
35	307	29'700	<b>-11'400</b>	18'300
35	309	123'600	<b>21'300</b>	144'900
35	310	94'300	<b>10'300</b>	104'600
35	311	671'800	<b>3'500</b>	675'300
35	312	5'076'900	<b>40'300</b>	5'117'200
35	313	1'028'300	<b>124'900</b>	1'153'200
35	314	6'713'000	<b>488'600</b>	7'201'600
35	315	225'200	<b>0</b>	225'200
35	316	3'980'700	<b>637'600</b>	4'618'300
35	317	381'000	<b>0</b>	381'000
35	318	9'260'600	<b>796'100</b>	10'056'700
35	319	421'700	<b>0</b>	421'700
	<b>Charges</b>	<b>79'780'900</b>	<b>8'720'800</b>	<b>88'501'700</b>
35	435	-11'675'900	<b>-1'244'700</b>	-12'920'600
35	436	-639'800	<b>-63'000</b>	-702'800
35	439	-6'041'100	<b>-272'800</b>	-6'313'900
35	451	-12'676'700	<b>-2'757'900</b>	-15'434'600
	<b>Revenus</b>	<b>-31'033'500</b>	<b>-4'338'400</b>	<b>-35'371'900</b>
	<b>Total net</b>	<b>48'747'400</b>	<b>4'382'400</b>	<b>53'129'800</b>

**Total de charges supplémentaires : 8'720'800 CHF**

**Total de revenus supplémentaires : 4'338'400 CHF**

**Augmentation du déficit : 4'382'400 CHF**